

CCC/SES(72)4



COE081867

# LA VIDÉOCASSETTE

CONSEIL DE L'EUROPE  
COMITÉ DE L'ÉDUCATION EXTRASCOLAIRE  
ET DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Strasbourg, le 6 janvier 1972

CCC/EES (72) 4

Or. fr.

COMITE DE L'EDUCATION EXTRASCOLAIRE  
ET DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

---

Télévision,  
Techniques nouvelles de diffusion  
et Développement culturel

---

LA VIDEOCASSETTE

par

Jean-Claude BATZ

Directeur du Centre d'étude du cinéma,  
de la radiotélévision et du théâtre  
à l'Institut de Sociologie de  
l'Université de Bruxelles

24.554  
04.3

AVANT-PROPOS

"L'audio-visuel entre dans son troisième âge demain matin : nous ne l'avons pas si bien maîtrisé pendant les deux âges précédents que nous puissions passer le cap de l'ère nouvelle sans nous poser quelques questions ! Les ayant posées, il faudra y répondre, sans perdre de temps, car tout va très vite. Des réponses bien pensées ne suffiront pas : il faudra les traduire en dispositions pratiques, en comportements individuels et en lois, à faire voter, dans les parlements"(1).

Ce passage d'un article paru en décembre 1971 dans un quotidien belge fait en quelque sorte écho aux réflexions et aux préoccupations formulées au Conseil de la Coopération Culturelle lors d'un débat sur ce qui fut appelé "L'après-télévision" (2). Aux termes de ces discussions, il fut convenu qu'une série d'études prospectives sur "La télévision, les techniques nouvelles de diffusion et le développement culturel" serait mise en chantier au cours du second trimestre de 1971.

Confiées à d'éminents spécialistes européens, elles ont été élaborées d'après un plan d'ensemble (3) conçu par M. Wangermee, Directeur général de la Radio-Télévision Belge (émissions françaises), directeur du projet. Elles seront soumises à un groupe d'experts dont les conclusions seront ensuite présentées au Conseil de la Coopération Culturelle, afin de lui permettre d'étudier les possibilités d'action du Conseil de l'Europe dans ces domaines complexes. Le présent document est une de ces études ; on en trouvera la liste complète en annexe.

./.

---

(1) Léon Thoorens

(2) Doc. CCC (71) 15

(3) Doc. CCC/EES (71) 73

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Introduction .....	I
I. Les appareillages .....	3
II. La compétition des systèmes et des entreprises .....	7
III. Les programmes .....	11
IV. Les marchés .....	17
V. La nouvelle industrie .....	23

## LA VIDEOCASSETTE

L'apparition de la vidéocassette constitue un événement d'une portée considérable. Dans l'histoire des moyens d'expression audio-visuels, cet événement est aussi important que le fut, il y a vingt ans, l'apparition de la télévision elle-même. En prenant davantage d'altitude, dans l'histoire culturelle de l'humanité, l'importance de la vidéocassette pourrait bien s'avérer analogue, aux gens des générations futures, à celle que, durant plusieurs siècles, nous avons reconnue au livre imprimé.

Les déclarations qui précèdent ne peuvent sembler solennelles qu'à des gens non avertis ou peu avisés.

Elles ne tarderont sans doute pas à faire figure de lieux communs.

Pour la première fois depuis sa naissance, l'industrie audio-visuelle produit un objet matériel susceptible d'être vendu au consommateur. La consommation cesse ici d'être immatérielle et collective pour devenir matérielle et individuelle.

Ce changement va entraîner de profonds bouleversements jusque dans les structures mêmes de l'industrie audio-visuelle et d'autres bouleversements, plus importants, dans les modes de vie et de pensée des hommes.

Dans une étude publiée voici près de dix ans (1), nous posons ainsi le problème de l'évolution du cinéma et de la télévision :

" ... Le cinéma et la télévision sont des industries. Leur évolution est de ce fait liée à la fois aux techniques industrielles et aux impératifs économiques, celles-là agissant sur ceux-ci et réciproquement.

En tant qu'arts du spectacle ou, plus généralement, dans la mesure où ils utilisent l'un et l'autre le langage de l'image animée, le cinéma et la télévision ont nécessairement des activités connexes. Cette connexité détermine leur dépendance économique :

concurrentes ou associées suivant les cas, les industries du cinéma et de la télévision évoluent en étroite dépendance économique.

Par contre, dans le domaine technique, le cinéma et la télévision sont, pour l'essentiel indépendants.

Alors que le cinéma se rattache principalement à l'optique et à la mécanique de précision, tant pour la prise de vues que pour la projection, ainsi qu'à certaines applications limitées de la chimie pour la fabrication des émulsions de la pellicule sensible, la télévision est solidaire des recherches de la physique atomique et électronique et même de l'astronautique si l'on considère le problème des relais spatiaux. ./.

(1) J.C. Batz, "A propos de la crise de l'industrie cinématographique", 1962, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles

La portée de cette simple constatation n'échappera à personne. Le cinéma est lié à des branches scientifiques où la recherche appliquée a déjà, pour l'essentiel, épuisé son champ de découvertes (sauf rebondissement imprévu).

La télévision est attelée aux disciplines les plus dynamiques de la science moderne, celles dont le développement récent et rapide promet d'être le plus impétueux dans l'avenir prévisible, tant elles intéressent directement la connaissance générale de l'univers et l'ensemble des activités pratiques, économiques, des hommes et des nations.

Cela signifie que le progrès des techniques cinématographiques, est aujourd'hui limité par un horizon proche, que les recherches s'y poursuivent autour d'un petit nombre de procédés chromatiques, panoramiques, stéréoscopiques et stéréophoniques, auxquels il n'est guère question d'apporter que des améliorations.

A l'opposé, l'on aperçoit mal encore les possibilités de développement de la télévision, ce qui veut dire que l'on n'en aperçoit pas non plus les limites.

Et si l'on parle aujourd'hui de la télévision en couleur, de projections télévisées sur écrans muraux, de postes portatifs miniatures, de l'enregistrement magnétique de l'image, de la transmission mondiale des émissions par relais dans l'espace, etc..., si de nombreuses réalisations pratiques sont déjà acquises dans chacun de ces domaines, il reste que la révolution scientifique actuelle peut, à tout moment, amener l'apparition de nouvelles techniques que rien encore ne permet d'imaginer aujourd'hui.

En un mot, les rythmes de développement des techniques du cinéma et de la télévision ne sont pas solidaires et tout permet de présager que, dans ce domaine, les innovations les plus révolutionnaires, celles qui sont susceptibles de bouleverser à nouveau l'équilibre économique qui tend à s'établir entre les deux industries, viendront de la télévision et non du cinéma.

Le cinéma est condamné, non pas sans doute à la disparition : il survivra vraisemblablement, mais à l'attentisme : il se trouve désormais installé dans une crise permanente d'adaptation."

Dans la perspective que nous tracions en 1962, nous pensons que les innovations technologiques que nous indiquions à l'époque restent aujourd'hui les plus importantes et que l'on peut, à la faveur des progrès et des événements survenus entre-temps, les énumérer dans l'ordre suivant :

- 1° La naissance et le développement de l'industrie nouvelle de la vidéo-cassette ;

- 2° Le passage des télévisions nationales par relais au sol à la Mondovision par relais satellites dans l'espace ;
- 3° L'implantation dans des secteurs multiples, de réseaux de télé-distribution ;
- 4° Le développement de la couleur et du son stéréophonique ;
- 5° Les progrès de la projection de l'image électronique sur grand écran ;
- 6° La sortie sur le marché de consommation de petites caméras électroniques ;
- 7° La découverte et l'adoption des circuits intégrés, la miniaturisation des appareillages ainsi que l'abaissement du prix de revient qui en résulte, à quoi s'ajoutent la simplicité d'emploi et de dépannage par échange standard.

### I. LES APPAREILLAGES.

Qu'est-ce donc que le système de la vidéo-cassette ?

C'est à la fois un appareillage (hardware) et un programme (software).

L'appareil de base est un appareil de lecture et de reproduction de l'image et du son destiné à être branché sur un poste récepteur de télévision, noir et blanc ou couleur, l'époque n'étant sans doute pas éloignée où il pourra être incorporé en série aux postes récepteurs de télévision vendus dans le commerce.

Cet appareil de reproduction peut, le cas échéant, être doublé d'un appareil d'enregistrement, susceptible d'enregistrer soit des programmes de télévision (par l'intermédiaire du poste récepteur), soit des scènes prises sur le vif (par l'intermédiaire d'une caméra électronique).

Enfin, on peut imaginer la fabrication de chaînes image-son où l'écran du poste de télévision soit remplacé par une installation terminale, composée d'un grand écran mural et d'une enceinte acoustique stéréophonique.

Une lutte extrêmement serrée s'est dès à présent engagée entre les grandes entreprises électroniques internationales pour la conquête des marchés, celle-ci passant par la mise au point de l'appareil le plus compétitif.

Divers types de matériels vont s'affronter dans cette compétition. Les principaux sont les suivants :

#### 1) Les appareils utilisant un support magnétique

Il s'agit d'appareils du type "magnétoscope", déjà utilisé depuis longtemps sur le marché professionnel,

./.

parmi lesquels

- le système "Instavision" de "l'Ampex Corp."
- le système CVR XII de "Arvin Industries"
- le système "Cartrivision" de "Cartridge Television Inc. (AVCO Corp.)"
- le système "VCR" de "Philips N.V."
- le système "Vidéocassette" de "Sony Corp."
- le système "Vidéocartrige" de "Victor Corp."

Ces appareils utilisent donc des bandes magnétiques image-son. Ils sont analogues aux magnétoscopes à cassette musicale.

Ils existeront pour la plupart, en modèles noir et blanc d'une part, en modèles couleur d'autre part.

Pour la plupart également, ils sont ou peuvent être équipés d'un appareillage complémentaire d'enregistrement.

Les prix de vente au détail annoncés s'échelonnent de \$ 400 à \$ 1.700 suivant les marques, suivant qu'il s'agit de modèles noir et blanc ou couleur ou encore suivant que l'appareil de reproduction est doublé ou non d'un appareil d'enregistrement.

Les cassettes contiennent une bande magnétique de 0.5" (0.75" pour Sony Corp.), le plus souvent d'une durée de 30 ou 60 minutes. Le prix d'une heure de bande magnétique vierge varie de \$ 10 à \$ 20.

## 2) Les appareils utilisant un support optique (film)

Ces appareils recourent aux techniques cinématographiques traditionnelles. Ils utilisent le film Super 8 (8mm 5) noir et blanc ou couleur, sur défileur d'exploration vidéo.

Il s'agit donc d'un télécinéma à domicile, permettant l'utilisation de films existants par simple réduction et le passage de films d'amateurs tournés en Super 8.

Parmi les systèmes à l'étude :

- le système "Colorvision" de "Nordmende" (Allemagne Fédérale)
- le système "Vidicord" de "Vidicord Holdings Ltd." (Grande-Bretagne)

Des entreprises de l'industrie cinématographique, ainsi Technicolor qui possède une très vaste cinémathèque en Super 8, ainsi Kodak, etc..., s'intéressent par ailleurs à ces systèmes optiques.

Le prix envisagé de l'appareil Vidicord serait de l'ordre de \$ 1.000.

### 3) Les appareils utilisant le support "disque"

Le seul appareil de ce type est celui mis au point par AEG-Telefunken (Allemagne Fédérale) et Decca (Grande-Bretagne).

Il s'agit du système "Teldec", utilisant un tourne-disques à vitesse rapide (1.500 tours minute), à capteur piezo-électrique, et des disques vidéo à 120 à 140 sillons par mm. (contre 7 à 8 pour un disque audionormal). Mis au point pour le noir et blanc, le modèle couleur est promis pour 1972. Les disques ont une durée de 5 à 12 minutes, ce qui constitue sans doute la plus grande limite du système.

### 4) Les appareils utilisant un support nouveau

a) Le système EVR de C.B.S. Inc. (Columbia Broadcasting System-U.S.A.,) à laquelle sont liés I.C.I. (Imperial Chemical Industries, Grande-Bretagne, qui contrôle la grande manufacture de pellicule Ilford) et CIBA, Suisse.

L'E.V.R. - Electronic Video Recording - est un procédé imaginé par Peter C. Goldmark, qui fut aussi à l'origine du disque microsillon  $33 \frac{1}{3}$  t/m.

Le procédé utilise un film non perforé - ruban en polyester plus mince que le film cinématographique - de 8,75 cm de largeur.

Dans cette largeur sont inscrites deux séries d'images, impressionnées sous vide par un enregistreur à faisceau électronique, encadrées de part et d'autre par leurs pistes magnétiques sonores. Une télécartouche de 17 cm de diamètre permet d'enregistrer deux programmes d'une demi-heure en noir et blanc ou un programme d'une demi-heure en couleur.

La commercialisation du système EVR à travers le monde - à l'exception des U.S.A. et du Canada - est confiée à un consortium, l'E.V.R. Partnership qui regroupe C.B.S., I.C.I. et C.I.B.A., lequel a concédé les licences de fabrication des appareils à diverses entreprises (Rank Bush Murphy en Grande-Bretagne, Thomson-C.S.F. en France, Robert Bosch en Allemagne, etc...) pour prendre lui-même en charge la mise en cartouches E.V.R. des programmes.

La première usine de transformation de ces programmes en cartouches E.V.R. est établie à Basildon (près de Londres).

L'E.V.R. Partnership met sur pied un réseau d'agents chargés de rechercher dans leurs pays respectifs des programmes susceptibles d'être diffusés sous forme EVR : ainsi, en France, un groupe comprenant la librairie Hachette, la Thomson-CSF et la Banque de Paris et des Pays-Bas, ainsi en Suisse un groupe comprenant les Editions Rencontres, S.A., C.I.B.A., S.A. et Geigy, S.A., etc...

b) Le système "Selecta Vision" de R.C.A., c'est-à-dire The Radio Corporation of America, le plus puissant trust électronique aux Etats-Unis.

La revue "Electronic" (n° 21 - Vol 42 - Octobre 69) décrit ainsi le procédé Selecta Vision : "La matrice est fabriquée à partir d'un film photographique ou d'une bande vidéomagnétique. Image complète après image complète, le programme est analysé par laser et, sous la forme d'un hologramme de phase, projeté sur une bande plastique revêtue d'une résine transparente photo sensible. Après développement, la résine photo sensible est débarrassée par lavage de ses parties molles ; on obtient ainsi des bosses et des creux sur la bande et cette dernière est alors plaquée de nickel.

Avec ses irrégularités de 1 micron, la bande est introduite, ensemble avec le film de vinyl transparent qui est destiné à fournir la copie, entre deux rouleaux. La pression des rouleaux imprime dans le vinyl les irrégularités de l'image.

La couleur est mise sous forme codée électroniquement, en recourant aux bandes appartenant au spectre des fréquences supérieures de l'hologramme.....Pour la lecture, la bande transparente, emballée dans une cartouche de manière aisée, est déroulée lentement vers le faisceau de la lumière émise par un laser helium-néon de 2 milliwatts.

Les images produites sont récupérées par une caméra vidicon peu coûteuse.

L'adaptateur inclut laser, vidicon et son ensemble de circuits pour décoder les bandes de couleur et la piste sonore.

L'adaptateur conduit le signal directement au récepteur TV".

Dernier en date, le système Selecta Vision de R.C.A. n'est pas encore au point, et ses détracteurs ont la partie belle pour jeter la suspicion sur ses performances, notamment du point de vue de la qualité plastique de l'image.

Il est toutefois peu vraisemblable que R.C.A., qui ne lésine pas sur la dépense, ne parvienne pas à sortir un procédé techniquement satisfaisant. Celui-ci aurait alors le mérite d'utiliser un support très bon marché, chacun sachant que le vinyl n'est autre que ce papier transparent d'emballage fort commun dans les supermarchés.

## II LA COMPETITION DES SYSTEMES ET DES ENTREPRISES

Les facteurs de la compétition sont nombreux et complexes.

Au départ, cinq procédés principaux, cinq types d'appareils, cinq types de supports sont en présence.

Les appareils et leurs cassettes respectives sont incompatibles entre eux. Un appareil du type "magnétoscope à bandes" ne peut passer ni les cassettes E.V.R., ni les cassettes Selectavision, ni les cassettes Super 8, ni les vidéodisques.....et réciproquement.

On conçoit dès lors l'immense perplexité qui sera celle des consommateurs lorsque demain - tous les systèmes décrits seront commercialisés avant fin 1972 et la plupart dès 1971 - ils auront à faire leur choix.

On conçoit corrélativement la fébrilité inquiète et agressive des industriels fabricants, soucieux de forcer au plus vite une décision du marché.

Quel système emportera les suffrages ?

Quel brevet, quelle marque, quelle entreprise, quelle nationalité triomphera ?

Ou bien peut-on penser que deux ou plusieurs systèmes différents sont susceptibles de coexister, par égalité ou complémentarité de mérites ?

Autant jouer les prophètes que de prétendre, aujourd'hui, répondre à ces questions. Tout au plus peut-on indiquer sommairement les principaux facteurs dont le jeu va déterminer l'issue de la compétition.

Il faut supposer au départ que chacun des systèmes pourra proposer une image en noir et blanc et en couleur dont la qualité plastique soit suffisante pour soutenir la comparaison avec celle des autres systèmes. Nous ne sommes guère sortis encore de la période de mise au point technique, chaque procédé est toutefois susceptible de bénéficier de nouvelles améliorations, un procédé au moins - le Selectavision - est toujours en cours d'élaboration, si bien qu'il faut faire aujourd'hui abstraction de ce facteur, encore trop instable et trop mal connu.

1. Dès lors, le facteur assurément le plus décisif consiste dans le prix de vente, tant des appareils que des cassettes, qui sera pratiqué par chaque marque sur le marché de détail.

De ce point de vue, les systèmes les mieux placés semblent être ceux à support vidéodisques (TELDEC de AEG - TELEFUNKEN-DECCA) et à support vinyl traité par hologrammes (SELECTAVISION de R.C.A.).

Les systèmes relativement les plus coûteux sont, semble-t-il, le Super 8 et l'E.V.R.

Quant au système "magnétoscope", ses prix se situent à l'intérieur d'une plage très étendue, les prix des marques américaines (Ampex, AVCO) dépassant largement ceux des marques européennes (Philips) et japonaise (Sony).

Dans un premier temps, lorsque la compétition portera sur les marchés de collectivités (enseignement, entreprises, communautés desservies par télévision en circuits fermés), les prix, du fait qu'ils s'amortiront par large dispersion, ne constitueront pas nécessairement le premier critère de choix. Il en ira tout autrement lorsque l'effort de vente s'orientera vers le marché de masse, vers le grand public.

Le système EVR qui a pris ses concurrents de vitesse au départ pourrait bien, à cet égard, se voir coiffer au poteau par le Sélectavision de R.C.A.

2. Le second facteur qui présidera à la sélection naturelle consistera dans la capacité respective de chacun des systèmes à présenter, en même temps que ses appareillages, un catalogue suffisamment vaste et varié de titres de programmes disponibles.

Pour l'instant, les grandes sociétés électroniques manufacturières s'attachent, pour la plupart, à se constituer au plus vite de tels catalogues, rachetant les droits de reproduction aux sociétés de production cinématographique, les droits d'adaptation aux maisons d'édition.

Ainsi, C.B.S. traite avec 20th Century Fox et Metro Goldwyn Mayer le rachat des droits de reproduction sur vidéocassette de leurs centaines d'anciens films; avec l'Office National du Film du Canada le rachat d'une des plus riches collections de court-métrages au monde; avec la B.B.C. le rachat de plusieurs milliers de films destinés à l'enseignement, etc....

De ce point de vue, les systèmes à bande magnétique - et c'est de loin le groupe le plus nombreux : Philips, Ampex, Avco, Cartridge Television Inc., Arvin, Sony, Victor Corp., Matsushita, etc... forment un consortium naturel, en ce sens qu'ils sont en mesure de négocier entre eux la standardisation de la vidéocassette à bande magnétique et la comptabilité de leurs appareils, ce qui leur permettrait de mettre en commun leurs programmes et de présenter un front uni et compact à leurs concurrents. Une telle interchangeabilité des cassettes est également possible entre les appareils utilisant le film Super 8.

3. Le troisième facteur propre à départager les systèmes concurrents consiste dans la possibilité - ou l'impossibilité - qu'aura chacun de ces systèmes à proposer un appareil permettant simultanément la reproduction de l'enregistrement de l'image et du son.

Au stade actuel, seuls les systèmes à bande magnétique sont capables d'offrir un appareil mixte de ce type.

Le président de l'"Ampex Corp.", Mr. William Roberts, estime que l'avantage qui consiste à pouvoir enregistrer chez soi des émissions de télévision, telles que actualités; films, événements sportifs, etc... constituera un très important facteur d'attraction pour les acheteurs futurs.

Les représentants de CBS et RCA rétorquent par une comparaison avec l'industrie de l'enregistreur reproducteur sonore, où l'achat de programmes préenregistrés l'emporte de loin sur l'enregistrement à domicile d'émissions radio-phoniques ou de disques.

Ils estiment dès lors que la faculté d'enregistrement offerte à l'acheteur, contre supplément de prix nécessairement, ne peut représenter un argument susceptible de faire croître sensiblement le chiffre de ventes.

Ce scepticisme affiché risque pourtant de laisser sceptiques à leur tour, ceux qu'il vise à convaincre, c'est-à-dire les futurs acheteurs. Ces derniers pourraient, au contraire, être très séduits par les systèmes à bande magnétique, non seulement par la possibilité d'enregistrer des programmes - au départ d'émissions de télévision ou par copie de bandes préenregistrées - mais aussi par la possibilité concomitante de passer sur leur appareil des scènes qu'ils auraient eux-mêmes "filmées" avec une petite caméra électronique accouplée à leur enregistreur.

Le système à bande magnétique et le système basé sur la Super 8 réalisent à cet égard la conjonction entre la télévision et le cinéma amateur, dont le développement dans les perspectives de cette nouvelle formule, pourrait connaître des rebondissements. Cette formule, en effet, pourrait bien élargir au grand nombre la pratique aujourd'hui privilégiée de la composition cinématographique et marquer l'avènement de la "caméra-stylo".

Puisque nous évoquons ici la faculté d'enregistrement que sont en mesure d'offrir les systèmes à bande magnétique, disons que cette faculté présente, en regard de ses attraits et avantages, un grave inconvénient pour les éditeurs de vidéo-cassettes et les stations de télévision émettrices. Cet inconvénient consiste dans la faculté donnée à chaque détenteur d'appareil de recopier des oeuvres, programmes et émissions; dans la faculté ouverte à certains de créer ainsi un marché noir de l'édition, de se livrer à la piraterie, le tout en infraction au copyright et en lésant les droits des auteurs, artistes et techniciens qui auraient prêté leur concours à l'édition ou à l'émission.

4. Un quatrième facteur susceptible d'opérer une discrimination entre les cinq systèmes concurrents concerne les qualités spécifiques du support, ainsi

- la durée de passage de la bande, du film, du disque. Le système du vidéodisque, dont la durée n'excède pas 12 minutes, se trouve ici défavorisé ;
- la solidité, la résistance du support, sa capacité à supporter un grand nombre de passages ;
- la maniabilité de la cassette ;
- le nombre et la qualité des pistes sonores, permettant ou non l'écoute stéréophonique ;
- la capacité de manoeuvre, possibilité de retrouver un passage déterminé, de ralenti et d'accélération, possibilité d'arrêt sur image ; le système E.V.R., sur ce point, présente les qualités dont ses prospectus font état avec raison.

Toutefois, il nous paraît qu'il convient d'attacher, à cet endroit, une attention très particulière aux performances respectives des divers systèmes quant à leur capacité de tirer à partir d'une matrice le plus grand nombre de copies dans le temps le plus court. Ce critère, qui ne tient pas la vedette dans les fiches techniques et publicitaires, est pourtant susceptible de venir un jour au premier plan. On peut imaginer, en effet, que le domaine de la vidéocassette pourrait bien empiéter un jour sur celui occupé par la presse périodique, voire la presse quotidienne. Dès lors que serait mis au point un support très bon marché, susceptible de tirage rapide et massif, les conditions seraient réunies pour l'édition de journaux vidéo. A cet égard, le système "Selectavision" de R.C.A., par la double caractéristique d'un support vinyl très bon marché et d'une possibilité de tirage à grand débit, se trouve actuellement le mieux placé.

5. Enfin, un dernier facteur doit être pris en considération. Il s'agit de la capacité de diffusion, de pénétration commerciale de chacun des systèmes en présence.

Cette capacité, telle que nous la mentionnons ici, tient moins aux mérites intrinsèques des appareillages, à leurs performances techniques, qu'à la puissance commerciale des grandes industries manufacturières, à l'organisation plus ou moins dense, plus ou moins dynamique d'un réseau international de points de vente.

Plusieurs des industries fabricantes de vidéocassettes possèdent dès à présent, pour la diffusion commerciale de leurs appareillages électroniques ou de leur production de disques ou de cassettes sonores, de tels réseaux de vente.

Parmi les plus puissantes et les mieux implantées à l'échelle internationale, C.B.S., R.C.A., Philips, Sony, AEG-Telefunken-Decca.

### III. LES PROGRAMMES

Le domaine de la vidéocassette, pour ce qui est des programmes, apparaît illimité : tous les genres, quelle qu'en soit la diversité, toutes les oeuvres, quelles qu'en soient la nature et la durée, tout ce qui peut être écrit, vu, entendu, trouveront place dans la vidéocassette, qui s'annonce ainsi comme un médium universel, susceptible de se substituer largement au cinéma, à l'édition, à la presse et à la télévision elle-même.

Si elle doit se procurer une partie de ses programmes par copie de films cinématographiques et d'émissions télévisées, la vidéocassette ne tardera pas à susciter une production autonome qui se développera selon ses propres lois.

#### 1. La fiction

Tous les films de cinéma, téléfilms et feuilletons de télévision pourront être copiés sur vidéocassette, mais ceux-là seuls vraisemblablement seront tirés qui, après leur carrière à l'écran, permettent d'escompter un large succès de vente.

Par ailleurs, il se développera progressivement une production de fiction destinée exclusivement ou principalement à la diffusion par vidéocassette.

Elle se distinguera de la production cinématographique traditionnelle par diverses caractéristiques qui assureront sa spécificité et l'originalité de ses oeuvres.

Tout d'abord, les oeuvres produites pour la vidéocassette n'auront plus à s'inscrire dans le cadre temporel rigide de la séance cinématographique, dans cette durée uniforme de 90 minutes environ réservée au film de long métrage. La durée de l'oeuvre audiovisuelle de fiction va devenir beaucoup plus libre, elle ira de quelques minutes à quelques heures, du poème à la longue fresque épique ou romanesque, en passant par le conte, l'essai, le pamphlet, la nouvelle.

L'éclatement de la contrainte temporelle ira de pair avec une grande diversification des genres, des styles et des contenus.

Ensuite, le système de la vidéocassette est compatible avec le tirage de séries relativement courtes d'exemplaires, ce qui va transformer tout à la fois l'économie de l'industrie audiovisuelle et la nature des oeuvres produites par celle-ci.

En effet, la fraction du coût de production qui pourra être mise à charge du prix de vente de chaque vidéocassette sera vraisemblablement beaucoup plus élevée que la fraction du coût du film qui grève le prix du ticket de cinéma.

Dès lors, la production de la vidéocassette pourra s'amortir sur un nombre d'acheteurs beaucoup plus petit que le nombre de spectateurs qui est indispensable à l'amortissement d'un film de cinéma, de coût équivalent.

Là où il fallait trois millions de spectateurs dans les salles de cinéma, peut-être bien ne faudra-t-il plus que cent ou deux cent mille acheteurs de vidéocassettes, ou moins encore, car nous partons de l'hypothèse de coûts équivalents, hypothèse non fondée, nous le verrons.

Les conséquences de cette constatation ont une grande importance. En effet, l'exigence économique d'une diffusion massive - qui est la norme du spectacle cinématographique actuel - interdit, en dehors de toute censure, certains sujets (de très nombreux sujets), certains genres (la plupart des genres non anecdotiques), certains styles ou expérimentations formelles, etc. pour la simple raison que ces sujets, genres, etc. ne soulèvent pas l'intérêt de foules suffisamment nombreuses.

Remarquons que l'exigence d'une diffusion massive ne tient pas seulement au faible prix payé au producteur du film par chaque spectateur (15 à 20 % du prix du ticket de cinéma), mais résulte aussi du coût de production très élevé des films cinématographiques. Le coût moyen d'un film européen est aujourd'hui de l'ordre d'un demi million de dollars, celui d'un film américain de l'ordre de trois millions de dollars.

Paradoxalement, la croissance ininterrompue et vertigineuse des goûts de production cinématographique est intimement liée à l'obsession des producteurs de ménager à leurs films les plus grandes chances de diffusion publique.

Les primes d'assurance payées contre le risque de mévente (cachets fabuleux aux vedettes, prix également fabuleux payés pour le rachat des droits d'adaptation de best-sellers, superproductions à déploiements gigantesques, à décors grandioses, etc.) grèvent de plus en plus lourdement les budgets.

La production cinématographique se trouve ainsi entraînée dans une fuite en avant, dans une surenchère permanente, dans un mouvement ascensionnel de croissance des coûts qui s'entretient de lui-même.

La vidéocassette pourra rompre ce cercle vicieux. Son amortissement n'étant pas lié de manière aussi contraignante à une diffusion massive, étendue à des millions de spectateurs, elle pourra servir de support à des oeuvres qui ne sacrifient pas au vedettisme, au gigantisme, etc. et qui en définitive, pourront être produites à des coûts largement inférieurs à ceux des films actuels, ce qui devrait derechef permettre à la vidéocassette de s'amortir sur des tirages relativement faibles.

De la sorte, les conditions de production et de diffusion de l'oeuvre audiovisuelle tendront à se rapprocher de celles qui prévalent dans l'édition du livre.

De la sorte également et parallèlement à l'individualisation de la demande, la vidéocassette va susciter une multiplication et une diversification des oeuvres et des auteurs, une personnalisation et une originalité plus grandes de ces oeuvres.

## 2) La fiction enfantine et la bande dessinée

La littérature enfantine recourt largement à l'image et la bande dessinée illustre bien cet état de choses. Il n'est guère douteux que la vidéocassette ne propose une transposition en dessin animé des milliers d'albums de la littérature enfantine.

## 3) Le documentaire

Sous cette dénomination, nous rangeons ici toutes les oeuvres audiovisuelles qui sont un témoignage direct sur le réel (par opposition à la fiction), soit qu'il s'agisse de reportages concernant la vie des hommes, les événements de leur vécu quotidien ou de leur histoire politique, soit qu'il s'agisse de documentaires proprement dits (artistiques, scientifiques, touristiques, etc...).

Ces divers genres, avant de trouver accueil à la télévision, ont constitué pendant de longues années un secteur marginal de la réalisation cinématographique : celui du film de court métrage.

Ce n'était évidemment pas leur contenu qui déterminait la durée de ces films, mais bien leur statut de film servant de complément au long métrage de fiction. Ces films duraient 15 à 30 minutes, parce que c'était là le temps de séance encore disponible après passage du grand film. Pour une industrie de production de spectacles, pour un public habitué à trouver au cinéma divertissement, évasion du réel, le court métrage était un parent pauvre, un genre mineur.

Pour le surplus, en tant que simple complément, le film de court métrage n'a pas de marché autonome, ni par conséquence de valeur marchande.

En sorte que sa production ne s'est guère développée si ce n'est dans le cadre de la commandite privée ou publique, ou encore à la faveur d'une aide gouvernementale promotrice.

La vidéocassette va donner au documentaire l'occasion d'une revanche. Tout d'abord, elle va, après la télévision, le dispenser de jouer ce rôle d'appoint et en faire un genre majeur.

./.

Corrélativement, elle va lui ouvrir un marché propre, qui assurera l'autonomie et la viabilité de sa production.

Enfin, elle le libérera du stupide carcan horaire qui enserrait sa durée dans des limites étroites.

La vidéocassette est appelée à faire en ce domaine une très dure concurrence à l'édition et à réduire la place du livre, voire à s'y substituer complètement lorsque le livre se propose comme une simple présentation de documents, comme un commentaire de photographies, comme une tentative de vulgarisation, etc...

Quantité de livres présentant un pays, une région, une ville, un site - et Dieu sait si de tels livres foisonnent -, quantité de livres sur l'architecture, l'urbanisme, la sculpture, la peinture, la danse et le ballet, le théâtre et la représentation théâtrale, quantité de livres de vulgarisation scientifique, quantité de livres sur la pratique des sports, sur l'utilisation des loisirs, sur le tourisme, sur les musées, sur la technologie, etc... vont devoir céder la place à la vidéocassette.

Ce n'est pas un hasard si les plus importantes maisons d'édition européennes (Hachette en France, Rencontres en Suisse, Montadorien en Italie, Bertelsman en Allemagne) s'intéressent de si près à la vidéocassette.

#### 4) Le didactique

La C.B.S. déclare publiquement que son système E.V.R. vise, dans une première étape, le marché de l'enseignement. Il est évident que la vidéocassette possède toutes les qualités pour permettre la généralisation de l'enseignement audiovisuel et pour que s'accomplisse enfin cette grande mutation pédagogique que ni le cinéma ni la télévision n'avaient pu réaliser.

L'audiovisuel ne peut être véritablement servant de l'enseignement que

- si l'école possède un nombre suffisamment vaste, complet et diversifié, de programmes,
- si le professeur peut choisir, parmi ces programmes, celui dont il a besoin,
- s'il peut effectuer ce choix, au moment de son choix,
- s'il peut librement passer et repasser le programme, l'interrompre pour un commentaire ou une discussion, revenir en arrière, s'arrêter sur une image, etc.

./.

A la différence du cinéma et de la télévision, la vidéocassette peut répondre docilement à toutes ces conditions.

Le prix de la vidéocassette, de loin inférieur à celui du film 16 mm, sera tel que chaque école pourra se constituer une vidéothèque suffisante.

Dans chaque classe sera installé un lecteur de vidéocassette relié à un ou plusieurs postes de télévision, voire à un grand écran mural. Aucun problème de mise en batterie et de chargement de projecteur comme c'est le cas actuellement avec les films cinématographiques. Aucun problème de synchronisation horaire comme c'est le cas avec les émissions de télévision scolaire. Aucune sujétion non plus à une émission que l'on ne peut ni choisir, ni interrompre.

Par ailleurs, on peut aussi imaginer que plusieurs écoles soient reliées à une vidéothèque centrale, fonctionnant comme un centre de télédistribution, envoyant tel ou tel programme sur commande.

Quoiqu'il en soit des modalités pratiques d'installation et de fonctionnement du système, il semble assuré que la vidéocassette trouvera un immense débouché dans l'enseignement et que son utilisation sera de nature à révolutionner la méthodologie scolaire.

En marge ou dans le prolongement de l'enseignement, la vidéocassette pourra être utilisée dans de nombreuses activités éducatives, dans les recyclages professionnels, les cours par correspondance, les écolages au sein des entreprises, etc...

Dans un temps où le boom démographique crée d'inextricables difficultés de scolarisation, la vidéocassette constitue un instrument souple et polyvalent susceptible d'apporter une solution à de nombreux problèmes.

#### 5) L'information d'actualité

Ce domaine est celui de la presse, des revues périodiques, des journaux quotidiens, des actualités cinématographiques, du journal radiophonique et télévisé, également de certaines chroniques de radiotélévision.

On n'aperçoit pas encore aujourd'hui l'avenir de la vidéocassette dans ce domaine et sans doute est-ce là le dernier domaine où elle se répandra. Mais il n'est pas douteux à notre sens, qu'elle réussira à surmonter finalement les obstacles qui lui barrent aujourd'hui cette voie là.

./.

On l'a dit plus haut, deux obstacles principaux existent. Le premier est technique et concerne le problème du débit de tirage des copies. Le second est technico-financier et concerne le prix de revient du support. Le jour où ces murailles crouleront, un raz-de-marée déferlera. Chacun peut, sans solliciter trop son sens de l'anticipation, imaginer les conséquences d'un tel événement.

#### 6) Le publicitaire et l'industriel

La vidéocassette est naturellement susceptible de servir de support publicitaire, spécialement si elle en vient par ailleurs à jouer le rôle d'un organe de la presse périodique ou quotidienne. L'accueil d'annonces publicitaires contribuerait à résoudre les problèmes du financement qui se poseraient à une telle presse.

Mais concurremment, l'on peut concevoir que la vidéocassette puisse accueillir des films ou des bandes qui soient une présentation audiovisuelle d'une entreprise, de son organisation, de son fonctionnement technique ou administratif, de l'éventail de ses produits, de ses cycles de production, de ses réalisations technologiques, etc... De telles vidéocassettes pourraient avoir une fonction didactique interne à l'entreprise, dès lors qu'elles seraient réalisées avec la préoccupation d'être un instrument d'écolage du personnel.

Présentées sous une forme plus simple, elles pourraient avoir une fonction externe à l'entreprise, soit pour servir son prestige, soit pour assurer auprès de ses clients le lancement publicitaire de ses produits. Ce marché des entreprises est considéré par plusieurs des fabricants de vidéocassettes comme un des premiers à prospecter.

#### 7) Le "film d'amateur"

Soit que la caméra admette à la prise de vues le support utilisé par la vidéocassette (film Super 8 pour les caméras cinématographiques traditionnelles, bande magnétique pour les petites caméras électroniques qui commencent à sortir sur le marché), soit que le support utilisé par la caméra puisse être recopié, il est probable que la vidéocassette va donner un nouvel essor au cinéma amateur ou, plus exactement, que la vidéocassette va susciter une expansion assez généralisée des activités individuelles de prise de vues et d'écriture en images.

./.

#### IV. LES MARCHES

On peut distinguer deux types de marchés pour la diffusion du système de la vidéocassette : d'une part, le marché de consommation de masse, le marché du grand public fait de dizaines de millions de foyers, d'autre part un marché constitué par des collectivités plus ou moins structurées (entreprises, écoles, réseaux divers de télédistribution, organismes de location de vidéocassettes, etc...).

Dès à présent, la plupart des grandes entreprises manufacturières de vidéocassettes, ont défini une politique de ventes, fondée sur des objectifs et une stratégie. Fondamentalement, chacune d'elles a marqué son intention soit de s'attaquer d'emblée au marché de consommation de masse, soit de renoncer à ce marché ou d'en différer la prospection pour porter d'abord son effort sur les marchés de collectivités.

##### 1) Le marché de consommation de masse

Certains ont manifesté du scepticisme à l'égard de la probabilité de voir le système de la vidéocassette se répandre parmi le grand public.

Comparant la vidéocassette au disque, les sceptiques ont remarqué qu'on n'avait pas tendance à revoir un film comme on réentend un disque, ce qui devrait dissuader d'acheter des vidéocassettes.

Cette constatation est exacte, mais est circonscrite au cas du film cinématographique de fiction. Or, si la plupart des gens ne retournent pas voir les films qu'ils ont déjà vus, c'est que disposant d'un temps limité et de moyens financiers limités également, ils préfèrent consacrer temps et argent à voir un nouveau film, sollicités qu'ils sont dans le même temps par des propositions de choix sans cesse renouvelées et toujours éphémères. En fait, les gens sont très capables de revoir deux ou plusieurs fois un film qu'ils aiment ou qui les intéresse. Cela, qui est vrai pour des films de fiction, l'est a fortiori pour des films où l'attrait anecdotique n'est pas en cause. Pour le surplus, il convient de remarquer que les gens ne relisent pas, ou peu, les livres, mais les achètent néanmoins.

Les sceptiques ajoutent que s'il est possible d'entendre la musique comme simple bruit de fond, comme décor sonore, il n'est guère possible de voir des images en gardant l'esprit disponible pour d'autres activités. Il est exact que l'image requiert sans partage l'attention, mais il est également exact que les gens trouvent le temps de cette attention, eux qui passent quotidiennement une heure et plus devant l'écran de la télévision.

./.

Enfin, les sceptiques rappellent que les cassettes Super 8, quoique proposant un large éventail de films en couleur, quoique proposées au public dans de multiples points de vente, n'ont jamais trouvé massivement accès auprès de ce public, ce qui laisserait augurer que la vidéocassette puisse subir le même sort.

Cet argument mérite considération et nous y reviendrons. Mais examinons d'abord les facteurs généraux qui conditionneront la diffusion massive dans le grand public du système de la vidéocassette.

A notre sens, ces facteurs sont les suivants :

- a) la densité de l'équipement en récepteurs TV
- b) le prix de vente des lecteurs et vidéocassettes
- c) l'étendue et la diversité des programmes disponibles et, symétriquement, l'existence d'une demande sélective du public en ce qui concerne l'audiovisuel.

Il va de soi que l'achat du lecteur de vidéocassettes sera subordonné à la possession d'un poste récepteur de télévision ; les marchés de consommation massive de vidéocassettes s'identifieront ainsi avec ceux ayant la plus forte densité de postes récepteurs de télévision.

On estime aux Etats-Unis que le parc de télé-récepteurs - qui compte actuellement 70 millions d'unités - sera complètement reconverti à la couleur d'ici 1980.

Avec 5 années de décalage, les quelques 60 millions de postes récepteurs actuellement répartis dans les pays de l'Europe du Marché commun et la Grande-Bretagne seront également reconvertis à la couleur.

Sur les marchés américain et européen, l'équipement des foyers en téléviseurs couleur atteindra ainsi le taux de saturation dans la période de 10 à 15 ans qui vient, créant ainsi un immense marché potentiel pour la vidéocassette.

Toutes supputations sur le développement futur de la nouvelle industrie de la vidéocassette doivent prendre appui sur l'analyse prospective du contexte socio-économique général. A cet égard, en se référant aux prévisions les plus générales admises par les spécialistes de la "futurologie" concernant l'évolution de nos sociétés industrielles d'Europe d'ici l'an 2000, on peut se croire autorisé à dire ceci :

- a) l'augmentation importante du revenu par tête d'habitant (ce revenu triplerait d'ici l'an 2000 et doublerait pour ce qui est de la part consacrée aux investissements

- de consommation privée, une part substantielle étant réservée aux investissements collectifs : transports, enseignement, santé, protection de l'environnement, etc...) permettra aux individus de dégager des ressources susceptibles d'être investies dans l'achat de biens de consommation, notamment dans l'acquisition de vidéocassettes et des appareillages qui en permettent la lecture, la reproduction et l'enregistrement ;
- b) l'augmentation du temps libre (cette augmentation serait de l'ordre de 50 à 100 %, compte tenu de ce que la durée hebdomadaire de travail serait vraisemblablement ramenée à 32 heures, soit 4 journées continues de 8 heures et un week-end de 3 jours, tandis que la période annuelle de vacances serait portée à 6 semaines) favorisera le développement des activités récréatives et culturelles et, notamment, la consommation massive de produits audiovisuels ;
- c) la prolongation de la scolarité obligatoire (jusqu'à 18 ans vraisemblablement), l'extension considérable de l'enseignement supérieur (30 % de la classe d'âge de 18 à 25 ans serait aux études contre 12 % actuellement), le développement de l'éducation permanente et la multiplication des recyclages ou cycles d'études pour adultes, sont autant d'éléments qui favoriseront, au sein de la jeunesse d'abord, du grand public ensuite, des attitudes critiques et contestataires, à l'endroit notamment d'une culture commercialisée, stéréotypée, soumise aux impératifs de la diffusion de masse, qui favoriseront corrélativement une individualisation, une diversification et une plus grande sélectivité dans les exigences du public, ce qui devrait favoriser dans le même temps un médium susceptible, comme la vidéocassette, de s'adapter parfaitement à cette individualisation des goûts du public.

Ces perspectives générales d'évolution à long terme doivent demeurer constamment à l'esprit lorsqu'on est sollicité de réfléchir sur le développement probable de l'industrie de la vidéocassette dans les décades à venir.

Toutefois, il convient de constater que ces cadres schématiques concernent essentiellement les pays industrialisés, en sorte qu'une prévision qui embrasserait les tendances évolutives à l'échelle internationale devrait veiller à ne pas extrapoler abusivement ces prévisions à des régions et à des populations qui n'ont pas atteint le même niveau de développement économique.

Pour en rester donc à la situation des pays industrialisés, le principal facteur qui conditionnera le rythme de diffusion de la vidéocassette dans le grand public sera le prix de vente des appareils et des cassettes.

Les prix actuels des appareils tendront à baisser à mesure que des simplifications techniques pourront y être apportées, que la production pourra se faire en grandes séries - ce qui n'est pas le cas maintenant - et à mesure aussi que ces appareils pourront être incorporés en série aux postes récepteurs de télévision. Si bien, qu'il est permis de penser que le facteur le plus décisif, celui qui à la fois déterminera le rythme et le taux d'expansion du système et arbitrera la compétition entre les marques rivales, sera le prix de la cassette, du moins tant qu'il s'agira de la conquête du marché de consommation de masse.

Revenons-en maintenant à l'argument de l'échec relatif des cassettes de film Super 8, invoqué par analogie pour jeter le doute sur la carrière promise à la vidéocassette.

Entre la cassette Super 8 et la vidéocassette existent des différences décisives. A durée égale, le prix de la cassette Super 8 est supérieur, et parfois de beaucoup, au prix annoncé des autres vidéocassettes. Les programmes enregistrés jusqu'à présent sur cassette Super 8, par Technicolor spécialement, pour nombreux qu'ils soient, ne présentent cependant ni en étendue, ni en diversité, des possibilités de choix suffisantes pour intéresser un vaste public. L'absence de système de reproduction sonore sur les projecteurs de films Super 8 constitue un handicap. Le projecteur avant de fonctionner, doit être déballé, branché, mis en place ainsi d'ailleurs que l'écran sur lequel sera projetée l'image, tous ces préparatifs étant fastidieux ; la projection demande l'obscurité ; etc...

Sans doute l'industrie de la vidéocassette piétinera-t-elle au départ, avant que la diffusion prenne allure massive.

Les premiers acheteurs sont toujours circonspects et hésitent d'autant plus à franchir le pas que les prix sont encore élevés et que le choix des programmes reste limité. Mais un certain seuil numérique atteint, les processus de vente démarrent et se précipitent, la publicité omniprésente et l'exemple social aidant.

Il est évidemment hasardeux de s'aventurer à faire des pronostics, mais on peut raisonnablement penser que d'ici à une quinzaine d'années, le système de la vidéocassette sera aussi commun que l'est aujourd'hui le gramophone.

## 2) Les marchés de collectivités

Par marchés de collectivités, nous entendons des réseaux regroupant certaines collectivités issues du grand public et jouant un rôle de relais dans la diffusion de la vidéocassette.

### a) Les stations de télévision

Le premier et le plus important consommateur de vidéocassettes pourrait bien être la télévision elle-même. La télévision pourrait bien en arriver à passer sur antenne des vidéocassettes comme la radio passe aujourd'hui des disques, c'est-à-dire à longueur de programmes. L'achat du droit de passage sur antenne d'un programme de vidéocassette coûtera toujours moins cher que la production d'un tel programme.

Cette situation serait de nature à renforcer singulièrement la tendance qui prévaut actuellement dans beaucoup de stations de télévision et qui aboutit à accentuer leur rôle d'organe de diffusion au détriment de leurs activités propres de production.

### b) Les réseaux de télédistribution

Sous cet intitulé, on peut ranger quantité de réseaux, les uns très étendus, les autres très exigus, certains recourant à la transmission par ondes, la plupart utilisant la transmission par câbles, les uns relevant du statut public ou semi-public, d'autres, les plus nombreux, de l'entreprise ou de l'association privée, réseaux dont le nombre et l'importance sont appelés à croître fortement dans l'avenir.

Chacun de ces réseaux peut rassembler un certain nombre de clients, d'abonnés ou d'interlocuteurs susceptibles de se brancher sur le centre émetteur de ce réseau de télédistribution, voire de lui commander tel ou tel programme à tel ou tel moment.

Parmi de tels réseaux, on peut mentionner :

- le réseau des chambres d'un hôtel ou d'une clinique,
- le réseau des salles ou des bureaux d'une entreprise,
- le réseau des classes d'une école ou le réseau des écoles de tel ou tel secteur d'enseignement,
- le réseau des appartements et autres habitations dans un complexe immobilier, dans une grande cité, dans un quartier urbain, dans une petite ville,
- le réseau des salles de spectacles de tel ou tel secteur.

Ces multiples réseaux seront par vocation naturelle d'énormes consommateurs de vidéocassettes. Ils se structureront et se multiplieront d'ailleurs à mesure que se développera l'industrie de la vidéocassette. Chaque réseau pouvant amortir ses investissements sur un nombre plus ou moins élevé de consommateurs terminaux, sera en mesure de constituer une vidéothèque assurant à ceux-ci un grand choix de programmes.

c) Les organismes de location

Des organismes spécialisés constitueront de vastes vidéothèques, et organiseront un service de prêt au public des vidéocassettes, de manière, une fois encore, à amortir le prix d'achat sur une pluralité de consommateurs. Ces derniers ne feront toutefois d'économie que sur le prix d'achat de la cassette, car ils devront nécessairement disposer, dans la présente hypothèse, d'un appareil de lecture. Ces organismes de prêt ou de location constitueront d'importants débouchés pour la production de vidéocassettes.

Plusieurs fabricants ont expressément prévu ce mode de consommation et l'on a même mis au point une cassette scellée comportant un système qui permettrait de compter le nombre de passages.

d) Les lieux publics

Les cafés, les hôtels, les avions, les paquebots ou même des vidéoclubs divers pourront constituer des vidéothèques et utiliser les vidéocassettes pour des spectacles publics. Le cas échéant, ils pourraient parfaire leur équipement par un système de projection de l'image sur grand écran.

Il est évident que les "marchés de collectivités" autorisent la commercialisation de types d'appareils relativement onéreux, de vidéocassettes relativement coûteuses (relativement au niveau des prix de vente que l'on peut envisager sur un marché de consommation de masse). Aussi ces "marchés de collectivités" se développeront d'autant plus que l'industrie manufacturière réussira moins dans son actuel effort pour sortir des appareils et des cassettes à des prix abordables pour le grand public, voire un jour à des prix populaires. Pour le surplus, il n'est pas interdit d'imaginer qu'à ces deux types de marchés puissent correspondre des appareils de types différents, tant du point de vue du prix que des performances.

## V. LA NOUVELLE INDUSTRIE

Quels seront demain les producteurs de vidéocassettes, entendons par là les entreprises productrices de programmes ? Et dans quelle mesure ces producteurs auront-ils, par un réseau autonome de distribution, accès au marché ?

### 1) A tout seigneur, tout honneur, citons d'abord les entreprises électroniques internationales, fabriquant ces appareillages

Ces entreprises estiment pour la plupart que l'écoulement de leurs appareils implique qu'elles disposent de programmes à proposer simultanément sur le marché.

Ces entreprises, pour la plupart également, fabriquent traditionnellement de l'équipement image et son (postes récepteurs de télévision, appareils de radio, tourne-disques, amplis, haut-parleurs, enceintes stéréophoniques H.F., etc...) et possèdent ou contrôlent des maisons de gravure de disques ou de cassettes sonores.

Ces entreprises là disposent dès à présent, soit par elles-mêmes, soit par courants d'affaires traditionnels, de réseaux internationaux de distribution composés des chaînes de magasins qui assurent, de par le monde, la vente en gros et au détail, de leurs équipements et appareils, d'une part, de leurs disques et cassettes d'autre part. Ces réseaux peuvent immédiatement prendre en charge la distribution commerciale de leurs vidéocassettes.

### 2) Les entreprises de production cinématographique

Elles chercheront à participer à la production de programmes de vidéocassettes, soit par tirage de copies de leurs anciens films, soit en mettant en chantier des projets destinés de manière plus autonome à l'enregistrement sur vidéocassettes.

On peut imaginer que, dans certains cas, ces entreprises de production cinématographique puissent espérer bénéficier du concours des circuits de salles de cinéma (rayonnages vidéo à l'entrée des salles) pour commercialiser cette partie de leur production. Dans certains cas, dirons-nous, car les exploitants de salles pourraient bien hésiter à s'associer à des initiatives de ce genre, dont l'aspect suicidaire ne devrait pas leur échapper.

### 3) Les entreprises et stations de télévision

Elles chercheront également à enregistrer certaines de leurs émissions (grands événements de l'actualité, reportages, feuilletons, etc...) afin d'en obtenir un amortissement complémentaire sur le marché de la vidéocassette.

#### 4) Les maisons d'édition de livres

Celles-ci peuvent trouver intérêt à assurer elles-mêmes ou à commanditer à des tiers la production sur vidéocassette de quantité d'oeuvres dont elles détiennent ou dont elles peuvent négocier facilement les droits d'adaptation.

Elles peuvent être tentées, plutôt que de céder ces droits à des tiers, de les exploiter en prenant en charge la production, compte tenu du fait qu'elles seront souvent capables de valoriser cette production au travers d'immenses réseaux de diffusion, sillonnés par des messageries, composés de milliers de points de vente du livre : libraires, rayons spécialisés de grands magasins et supermarchés, kiosques, etc...

#### 5) Les maisons de presse

Elles sont susceptibles, nous en avons évoqué l'éventualité plus haut, de faire irruption dans le domaine de la vidéocassette en publiant sous cette forme, chroniques et actualités diverses, voire à la limite des journaux d'information ou plus vraisemblablement des journaux d'opinion.

Le secteur de la presse dispose dès à présent d'un réseau de diffusion extrêmement ramifié et étendu, plus puissant encore que celui qui sert à la diffusion du livre, encore que l'un et l'autre coïncident souvent (messageries, librairies, kiosques de gares et de rues, etc...).

#### 6) Des entreprises nouvelles et indépendantes

Elles surgiront inévitablement, en grand nombre sans doute, dans le but de produire des programmes de vidéocassettes.

Elles accompliront leur projet, soit d'initiative, soit sur commande passée par des clients.

Ces clients commanditaires pourront être d'une fois à l'autre :

- des entreprises fabriquant des lecteurs de vidéocassettes, cherchant à s'approvisionner en programmes ;
- des maisons d'édition de livres, cherchant à adapter en vidéocassettes des livres dont elles ont acquis les droits ;
- les pouvoirs publics, pour leurs besoins divers, spécialement dans le secteur de l'éducation nationale ;
- des entreprises industrielles, pour leurs besoins internes tels que cycles d'écolage, recyclages professionnels, etc...

- les agences de publicité ;

- des commanditaires divers, tels les agences de tourisme, les musées, les écoles privées, les communautés idéologiques et politiques, les organismes philanthropiques et culturels, les administrations des grandes villes, etc...

L'essor de la vidéocassette ira de pair avec une prolifération d'entreprises productrices et distributrices diversifiées, dont un grand nombre seront des entreprises nouvelles ou nouvelles venues dans le domaine de l'audiovisuel. Cette structure atomisée jointe à la possibilité de produire pour de petits groupes de public, devrait favoriser au plan de la création et de la réalisation des oeuvres, le dynamisme des initiatives, l'affirmation des personnalités et la liberté de l'expression, et simultanément réduire la force coercitive de la censure et de l'autocensure.

Cependant, il ne faut pas se dissimuler que les centaines, voire les milliers d'entreprises qui seront impliquées dans l'histoire de la vidéocassette ne seront ni égales en taille et en importance, ni indépendantes les unes des autres et qu'au sein de cette nébuleuse vont rapidement s'agencer des lignes de force et se développer des processus de concentration, lesquels pourraient bien se cristalliser au départ des quelques entreprises internationales géantes de l'industrie électronique qui, dès à présent, occupent une position dominante.

Si cette dernière hypothèse devait se vérifier, la grande industrie qui tendrait à se former - du moins au sein du marché européen et américain -, au travers de vastes conglomérats d'entreprises, pourrait être appelée "l'industrie du message". Elle irait de l'informatique, des télécommunications au sol et par satellites (cf. R.C.A., Philips, etc...), de la construction des stations d'émission de radiotélévision, de la fabrication des récepteurs domestiques de radio et de télévision, des tourne-disques, amplis et chaînes sonores H.F., puis des lecteurs de vidéocassettes (cf. R.C.A., C.B.S., Philips, Sony, A.E.G.-Telefunken, etc...) à la production du disque et de la cassette sonores (cf. C.B.S., Philips, Telefunken, Decca, etc...), au contrôle de réseaux de télévision (cf. C.B.S. et R.C.A. qui contrôlent N.B.C.), à la production de la vidéocassette et, au-delà de la vidéocassette, au contrôle de secteurs de plus en plus étendus de l'industrie cinématographique, de l'édition du livre et peut-être même de la presse, soit par voie directe, soit par prise de participations dans des sociétés existantes, soit même par accords industriels et commerciaux.

Cette expansion de l'industrie électronique vers les secteurs du cinéma et de l'édition a déjà commencé.

./.

Si notre hypothèse devait se vérifier, si nous devons nous acheminer vers la constitution d'une industrie internationale du "message", formée de quelques vastes conglomérats d'entreprises, les processus matériels de concentration tendraient à la constitution de grands monopoles de l'industrie culturelle, qui détiendraient à l'égard de l'humanité un pouvoir apocalyptique de conditionnement spirituel, moral et politique. Les dangers d'une telle évolution justifieraient davantage que la vigilance : l'adoption de mesures préventives propres à endiguer cette évolution.

Sans nous appesantir davantage sur ces conjonctures, voyons quelles pourraient être les conséquences du développement de l'industrie de la vidéocassette sur la situation des autres industries audiovisuelles, la télévision et le cinéma.

### 1. Vidéocassette et télévision

La généralisation des lecteurs de vidéocassettes dans l'équipement des foyers, la multiplication et l'enrichissement progressif des vidéothèques privées, et simultanément le développement prévisible de multiples réseaux de télédistribution, vont concourir à une seule et même conséquence : l'érosion du temps consacré par les téléspectateurs aux programmes émis par les stations locales et nationales de télévision.

Cette conséquence sera matériellement ressentie par ces stations dans la mesure où leur budget est alimenté par la publicité, la diminution de l'audience se traduisant par une réduction du tarif des annonces publicitaires.

L'espace nous manque ici - et ce n'est pas à proprement parler notre sujet - pour mener une analyse prospective sur la situation des télévisions nationales, publiques ou privées, laquelle analyse, au demeurant, devrait commencer par intégrer la prochaine réalité de la mondovision par satellites.

Une seconde conséquence importante de la propagation de la vidéocassette, que nous avons déjà évoquée, sera que les stations nationales de télévision seront de plus en plus amenées à consommer des vidéocassettes, à diffuser sur les ondes des programmes produits en dehors d'elles et dont elles auront acheté les droits d'antenne, tout cela au détriment de leur propre activité de production de programmes. Pour se justifier, les télévisions se réclameront de la logique financière mais, lorsqu'il s'agira de télévisions de statut public, cette logique s'identifiera nécessairement à une démission.

## 2. Vidéocassette et cinéma

L'incidence de la vidéocassette sur l'industrie cinématographique doit être appréciée distinctement du point de vue de la production de films et du point de vue de l'exploitation des salles.

En ce qui concerne le secteur de la production, des équipes de réalisation, la vidéocassette va progressivement créer une demande énorme, de nature non seulement à résorber l'état de sous-emploi qui sévit actuellement, mais encore à susciter un renouveau d'activités. Les termes "film" ou "cinématographique" deviendront de plus en plus inadéquats pour désigner une production dont les oeuvres seront, tour à tour et de plus en plus indistinctement, destinées à la projection en salles, au passage sur les ondes de la télévision ou sur les circuits de télédiffusion et à la programmation sur vidéocassettes.

En ce qui concerne le secteur des salles de projection cinématographique, les perspectives apparaissent beaucoup plus défavorables. La situation a semblé assez préoccupante pour justifier un premier cri d'alarme de l'"Union Internationale de l'Exploitation Cinématographique" (U.I.E.C.). Réunie en Assemblée Générale Ordinaire à Vienne les 2 et 3 avril 1970, elle a voté à l'unanimité une motion dans laquelle notamment, elle "demande à tout producteur et distributeur que soit conservée à l'exploitation cinématographique, pour les films qui lui sont destinés, sa priorité sur tout autre moyen de diffusion audiovisuel, la première garantie devant consister dans un délai de protection minimum de 5 ans depuis leur présentation au public de cinéma".

Depuis lors, l'U.I.E.C., réunie en Assemblée Générale Extraordinaire à Paris le 27 octobre 1970, a rencontré des délégués de la distribution et de la production, en suite de quoi le Conseil directeur de la "Fédération Internationale des Associations de Distributeurs de Films" a tenu réunion à Madrid les 3 et 4 novembre 1970 tandis que le Comité directeur de la "Fédération Internationale des Associations de Producteurs de Films" se réunissait à Paris le 6 novembre 1970. De ces diverses rencontres et réunions n'est pas sorti un plan de bataille, ni un front commun, simplement, une volonté commune de se concerter a été déclarée.

Le secteur de l'exploitation cinématographique reprend à l'endroit de la vidéocassette la même revendication qui avait été, voici près d'une quinzaine d'années, opposée à la télévision : ne lui cédon pas "nos" films avant qu'ils aient passé 5 ans durant dans nos salles.

La position de l'exploitation cinématographique est une position de faiblesse. Acculées, les salles de cinéma réclament, dans un réflexe malthusianiste, un privilège sur

./.

les films qui lui sont "destinés". C'est là un "droit naturel" qui semble fort anachronique. Sur ce front, leur combat sera vraisemblablement jugé par l'histoire comme un combat d'arrière-garde.

Le seul et véritable combat se jouera auprès du public. Quels sont, de ce côté, les arguments des exploitants de salles ? En bref, ils consistent à faire valoir que l'image de la vidéocassette n'a pas la qualité de l'image projetée en salle et que l'écran du poste de télévision n'a pas la taille de l'écran des salles. Ces arguments sont actuellement fondés, mais d'une part ils ne suffisent pas à vider le problème, d'autre part ils risquent fort d'être dépassés à terme par les événements.

Endéans les dix ans, il est vraisemblable que les recherches technologiques actuelles, spécialement dans le domaine des systèmes laser, auront permis la mise au point de grands écrans muraux sur lesquels pourra être reçue, par l'intermédiaire d'un poste ordinaire de télévision, une image couleur claire et distincte. De tels écrans doublés d'une enceinte acoustique stéréophonique reproduiront, dans le cadre domestique, des conditions de réception de l'image et du son comparables à celles de la salle de cinéma actuelle.

Cette échéance là n'est pas proche. De nombreuses années passeront encore avant que la plupart des foyers soient équipés de ce genre de chaînes haute fidélité pour l'image et le son.

Mais l'évolution est irréversible et l'issue inéluctable.

Dans un proche avenir néanmoins, de l'ordre de 5 à 10 ans, l'exploitation de salles cinématographiques - et non pas le "cinéma" -, va entrer dans la deuxième étape de cette crise engendrée par la concurrence de l'image électronique.

La propagation progressive de la vidéocassette dans le grand public, l'immense diversité de ses programmes, la liberté de langage dont elle pourra se prévaloir, et surtout le privilège du libre choix individuel qu'elle accordera à chacun, sont autant de facteurs qui vont favoriser une nouvelle érosion du public cinématographique.

On sait que ce public est formé pour près de deux tiers dans nos pays tout au moins, de jeunes gens de 15 à 25 ans. La salle de cinéma pourrait garder la faveur de ce public-là, parce qu'elle représente, aux yeux de ces jeunes, la sortie de chez soi, le moyen de s'évader du cercle familial, le lieu où se retrouver, la distraction à portée immédiate. Peut-être est-ce là, en définitive, le meilleur atout de la salle de cinéma. Mais encore faut-il en jouer à bon escient, car ce

public-là aussi pourrait se détourner des salles si celles-ci ne veillent pas à la qualité de leurs programmes - les jeunes acquièrent tôt l'oeil critique et une capacité de discernement qui laissera de moins en moins de chances aux "faiseurs" - ; si celles-ci ne veillent pas simultanément à se faire accueillantes, à proposer une haute qualité technique de l'image et du son, des normes confortables de chauffage et de ventilation, des lieux annexes où il soit possible de se rencontrer, de se restaurer, de vivre une vie sociale ; si enfin ces salles ne veillent pas à se transformer, à mesure des progrès de la technique, en des lieux où le spectacle devienne de plus en plus spectaculaire.

C'est sur ces fronts que se jouera la survie de la salle cinématographique.

./.

A N N E X E

Liste des études prospectives sur  
"La télévision, les techniques nouvelles de diffusion  
et le développement culturel"

- "Evolution générale des moyens traditionnels de communication de masse"

par U. MAGNUS  
Hans Bredow-Institut für Rundfunk und Fernsehen  
Universität de Hamburg

- "Un satellite européen de télédiffusion ? Problèmes et perspectives"

par M. BEZENCON  
Président de l'Union Européenne de Radiodiffusion,  
Directeur général de la Société Suisse de  
Radiodiffusion, Berne

- "Usages culturels d'un satellite avec stations réceptrices"

par R. LEFRANC  
de l'Office français des Techniques Modernes  
d'Education, Paris

- "La télédistribution dans le monde d'aujourd'hui"

par G. THOVERON  
Chargé de Recherches à l'Institut de Sociologie  
Université Libre de Bruxelles

- "Perspectives d'évolution de la télédistribution"

par J.L. RODRIGUEZ FRAGNAS et J. GARCIA JIMENEZ  
Radiotelevision Espanola, Madrid

- "Les cassettes audiovisuelles : perspectives en Europe"

par Dr. L. BERETTA ANGUISSOLA  
Directeur Général adjoint de la R.A.I., Rome

- "La vidéocassette"

par J.C. BATZ

Directeur du Centre d'étude du cinéma, de la  
radiotélévision et du théâtre à  
l'Institut de Sociologie de l'Université Libre  
de Bruxelles

- "Problèmes de production des programmes destinés aux cassettes"

par M.A. FRANCOIS

Directeur chargé de l'Inspection Générale  
O.R.T.F. Paris

- "Evolution des réseaux de télévision de service public"

par M.P. SCHAEFFER

Chef du Service de la Recherche  
O.R.T.F. Paris

- "La prévision en technologie culturelle"

Fondation pour le Développement Culturel, Paris

- "Réflexions sur une production de télévision par et pour  
des communautés restreintes"

Fondation pour le Développement Culturel, Paris

- "Les satellites de diffusion en Europe"

par E. PLOMAN

Director, International Relations, Sveriges Radio,  
Stockholm